



DEPARTEMENT DE LA SARTHE (72)  
MAIRIE  
SAINT-GEORGES-DU-BOIS

**Objet** : arrêté de voirie, GARCZYNSKI TRAPLOIR INRA SARTHE, enfouissement de réseaux, rue de la Croix Sainte-Appoline du 30 mars au 3 avril 2026.

## ARRETE

Le Maire de la commune de SAINT-GEORGES-DU-BOIS,  
**VU** le code général des collectivités territoriales ;  
**VU** le code de la route et notamment les articles R 411-5, R 411-7, R 411-8 ;  
**VU** le code de la Voirie Routière ;  
**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I – cinquième partie – signalisation routière) ;  
**Vu** la demande de l'entreprise GARCZYNSKI TRAPLOIR INFRA SARTHE, route d'Alençon 72088 LE MANS CEDEX 9, en vue de réaliser des travaux d'enfouissement de réseaux, rue de la Croix Sainte-Appoline (entre la cour des Erables et la route des Landes) à Saint-Georges-du-Bois (Sarthe),

**Considérant** que ces travaux vont entraîner une gêne au niveau de la circulation,

## ARRETE

**Article 1** : L'entreprise GARCZYNSKI TRAPLOIR INFRA SARTHE est autorisée à occuper le domaine public, rue de la Croix Sainte-Appoline (entre la cour des Erables et la route des Landes) à Saint-Georges-du-Bois (Sarthe), en vue de réaliser des travaux d'enfouissement de réseaux.

**Article 2** : La circulation sera alternée manuellement suite au rétrécissement de chaussée prévu. Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant (Art. R. 417-10 – Enlèvement de véhicules – apposition de l'arrêté 36 heures avant le chantier).

**Article 3** : Le cheminement piétonnier sera dévié sur le trottoir opposé au chantier.

**Article 3** : La présente autorisation est accordée du 30 mars au 3 avril 2026.

**Article 4** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur. L'entreprise GARCZYNSKI TRAPLOIR INFRA SARTHE a la charge de la signalisation de son chantier. Elle est responsable des accidents qui pourraient survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

**Article 5** : Le Maire, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Coulans-sur-Gée et l'entreprise chargée des travaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Georges-du-Bois, le 16 mars 2026.

Certifié exécutoire, les formalités de notification et de publication ayant été effectuées.  
Pour le Maire, le 1<sup>er</sup> Adjoint, Jacky LEBOUQ

1 place de la Mairie  
72700 SAINT-GEORGES-DU-BOIS  
02.43.47.18.87  
[accueil@mairie-sgdb.fr](mailto:accueil@mairie-sgdb.fr)

